

Cette fiche d'information fait partie d'une série de documents consacrés à la numérisation, aux partenariats internationaux de l'UE et à la pertinence des programmes de coopération entre l'UE et ses partenaires, dans le cadre de projets de développement. L'ensemble des fiches constitue une boîte à outils conçue pour fournir des définitions clés, ainsi qu'un aperçu des principales opportunités et défis pour le développement mondial en matière de transformation numérique. Elle est complétée par des études de cas et des suggestions de lectures complémentaires. En savoir plus sur Cap4Dev

Le processus rapide de numérisation à travers le monde porte sur des questions économiques, sociales et politiques. Saisir les vastes opportunités tout en évitant les écueils est un défi. Une course mondiale est lancée pour définir les cadres politiques et réglementaires qui influenceront l'interaction numérique entre les partis dans les pays et entre les pays du monde entier. Dans ce contexte, la promotion de l'approche de la numérisation fondée sur les valeurs et centrée sur l'humain de l'UE sera bénéfique pour les partenariats internationaux et renforcera le rôle mondial de l'UE dans l'élaboration de stratégies de coopération numérique.

Les technologies numériques posent des défis importants à la réglementation. Elles le font en brouillant la définition traditionnelle des marchés, en posant des problèmes de mise en application et en franchissant les frontières administratives aux niveaux national et international.1 Il est fondamental d'élaborer des politiques et des réglementations solides, mais aussi d'identifier la facon dont les cadres existants peuvent être adaptés pour faire face à la dynamique de l'ère numérique. L'évolution rapide des technologies numériques nécessite que ces cadres soient flexibles, répondant aux menaces et aux défis liés à l'utilisation abusive des technologies numériques, tout en encourageant les investissements et le progrès technologique inclusif. Une coopération internationale efficace ne doit pas se concentrer uniquement sur la protection des droits individuels et la gestion des risques et menaces courants dans le cyberspace ; des efforts sont également nécessaires pour créer un environnement favorable dans lequel l'économie numérique peut prospérer, par exemple en mettant en œuvre l'interopérabilité des données² dans tous les cadres réglementaires et en encourageant l'adoption de l'intelligence artificielle (IA), tout en constituant une main-d'œuvre qualifiée conforme aux besoins du marché.

L'élaboration des politiques de l'UE s'est de plus en plus engagée dans l'évolution du paysage numérique. Bien que les priorités, les approches et les systèmes nationaux et régionaux puissent différer, la promotion de l'expérience de l'UE en matière de réglementation des technologies numériques et des interactions entre les citoyens, les entreprises et les gouvernements permettra à l'UE de jouer un rôle de partenariat clé dans les pays du monde entier.

En 2015, la Commission a introduit la stratégie pour un **marché unique numérique (MUN)**, dans le but de parvenir aux quatre libertés de l'UE – la libre circulation des biens, des capitaux, des services et du travail (dans le monde en ligne). La **stratégie** du MUN repose sur trois piliers:

- Accès: meilleur accès aux biens et services numériques dans toute l'Europe,
- Environnement: créer un environnement et des conditions de concurrence équitables pour que des réseaux et des services numériques innovants puissent se développer,
- Économie et société : maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique.

Les domaines politiques du MUN, qui sont également pertinents pour les pays partenaires aux niveaux national et régional, sont les suivants:

- Connectivité : répondre aux besoins croissants de connectivité, y compris dans les zones rurales et isolées et stimuler la compétitivité,
- Commerce électronique : faciliter l'achat et la vente en ligne au-delà des frontières,
- Données : créer une économie de données compétitive au sein du marché unique numérique,
- Médias/droit d'auteur : promouvoir les contenus européens et offrir aux citoyens plus de choix et d'accès,
- Confiance : renforcer la confiance et la protection des données, de même que la capacité de l'UE à répondre aux cyberattaques,
- Administration en ligne: faciliter les contacts en ligne des citoyens avec les administrations publiques.³

La numérisation étant l'une des priorités de la Commission, les initiatives et les canaux pour promouvoir la **voie européenne vers la transformation numérique** se multiplient. **La nouvelle stratégie numérique de l'UE**⁴ comprend des priorités politiques qui peuvent être suivies à différents niveaux dans les pays partenaires.

¹OCDE (2019) Regulatory effectiveness in the era of digitalisation

² L'interopérabilité est la capacité de différents systèmes et services à échanger des informations utiles et à les utiliser à l'intérieur et au-delà des limites des entreprises, des organisations et des gouvernements, sans aucune restriction.

³ Commission européenne (2019) A Digital Single Market for the benefit of all Europeans

⁴ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Façonner l'avenir numérique de l'Europe, 19 février 2020, COM (2020) 67 final.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UE OBJECTIFS CLÉS

1

Une technologie qui fonctionne pour les gens.

- Infrastructure numérique avancée
- Compétences, recherche et innovation
- Protection des données
- Cybersecurité
- Financement public pour les investissements privés dans les secteurs critiques

2

Une économie numérique juste et compétitive.

- Les données comme élément clé de la production
- Focus sur les start-up et les PME
- Réglementation pour les services et les plateformes en ligne

3

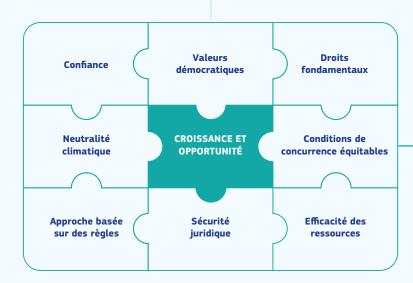
Une société ouverte, démocratique et durable.

- Société numérique centrée sur les personnes
- Un meilleur contrôle des données personnelles pour les citoyens
- Contenu multimédia plus fiable









Source : COM(2020)67 Façonner l'avenir numérique de l'Europe, 19/02/2020, Bruxelles

L'UE promeut une approche fondée sur les valeurs et centrée sur l'humain, conduisant à une transformation numérique inclusive et équitable tout en réduisant l'impact des défis et des

menaces de la transformation numérique. Cela inclut la promotion du respect des droits de l'Homme dans un Internet ouvert, sûr et gratuit et la promotion des principes démocratiques et de la transparence dans l'utilisation des technologies numériques ; en d'autres termes, garantir que les règles et principes hors ligne sont également appliqués efficacement en ligne.

Avec la nouvelle stratégie numérique, l'UE vise à renforcer son rôle mondial dans l'élaboration d'une stratégie mondiale de coopération numérique, en:

- Devenant un modèle mondial pour l'économie numérique,
- Soutenant les économies en développement tout au long de leur transition numérique,
- Promouvant ses standards numériques à l'international

Données : environnements politiques et réglementaires

Le rôle des délégations de l'UE pour aider les pays partenaires à intégrer la protection des données dans leurs cadres politiques et réglementaires peut grandement bénéficier de l'expérience intraeuropéenne en matière d'élaboration de stratégies pertinentes.5 L'hypothèse est que, si elles sont regroupées et utilisées correctement, la quantité sans précédent et sans cesse croissante de données générées peut conduire à des moyens et à des niveaux de création de valeur totalement nouveaux pour les particuliers, les

gouvernements et les entreprises.

La plupart des pays partenaires manquent de politiques et de réglementations adéquates régissant les données, négligeant souvent les conséquences de l'utilisation abusive des données pour les droits des citoyens, ainsi que les opportunités manquées de développement du pays résultant de la libre circulation des données publiques. Il est donc fondamental d'aider les décideurs politiques et les régulateurs à développer les bons cadres régissant la collecte, l'utilisation et le partage des **données personnelles**⁶ et **des données non personnelles**.7,8

Des cadres juridiques et réglementaires qui rendent disponibles les données non personnelles pour le développement de services, y compris la **gouvernance électronique**, tout en assurant la protection des données personnelles, sont essentiels dans tout pays qui entend à la fois profiter des avancées technologiques et en protéger ses citoyens. Seuls 50 % des pays africains ont achevé la rédaction de lois qui réglementent, dans une certaine mesure, la collecte, l'utilisation et le partage des données personnelles. En Asie-Pacifique, ce taux s'élève à 57 %, tandis qu'en Amérique latine et aux Caraïbes, il atteint 63 %.9 Les délégations de l'UE peuvent jouer un rôle clé en aidant les pays partenaires à développer et à faire appliquer des cadres flexibles et adaptatifs qui établissent des cadres juridiques et réglementaires pour des données qui s'avèrent fiables, sécurisées et responsables.



La gouvernance électronique fera l'objet de l'une des prochaines fiches d'information de cette série.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Protection renforcée des données à caractère personnel

Par exemple : nom, adresse, localisation, dossiers médicaux, transactions, préférences culturelles et plus encore.

- Consentement explicite exigé pour le traitement des données
- Plus d'informations sur la façon dont les données sont traitées
- Notification des violations de données aux autorités et aux personnes concernées
- Garanties plus strictes pour les transferts de données personnelles en dehors de l'UE
- Meilleur contrôle par les citoyens de leurs données

Meilleures opportunités pour les entreprises

- Un ensemble de règles communes
- Conditions de concurrence équitables pour les entreprises de l'UE et de pays tiers exerçant leurs activités dans l'UE
- Approche basée sur les risques, adaptant les obligations aux risques respectifs
- État d'esprit davantage axé sur le consommateur, conduisant à plus de confiance

Source : RÈGLEMENT 2016/679, RGPD, 27/04/2016, Bruxelles

EN 1 HEURE :







311 millions de Vidéos YouTube visionnées



10,6 milliards d'E-mails envoyés



3,7 millions de photos Instagram téléchargées



18,2 millions d'Appels Skype



371,4 millions de Go de trafic



312 millions de recherches Google

Source : InternetWorldStats, 26 octobre 2020

⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, Stratégie européenne pour les données, 19 février 2020, COM (2020).

⁶ RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

⁷ RÈGLEMENT (UE) 2018/1807 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 novembre 2018 relatif à un cadre pour la libre circulation des données à caractère non personnel dans l'Union européenne

⁸Les données personnelles sont toutes les informations relatives à un individu vivant identifié ou identifiable, qui doivent être soumises à la protection et à la confidentialité. Les données non personnelles sont des informations qui ne permettent pas de remonter à une personne vivante identifiée ou identifiable. La collecte, l'utilisation et le partage de données non personnelles sont considérés comme essentiels pour que l'économie des données libère tout son potentiel.

⁹ https://unctad.org/en/Pages/DTL/STI_and_ICTs/ICT4D-Legislation/eCom-Data-Protection-Laws.aspx

La protection des données dès la conception et la protection des données par défaut

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) encourage les entreprises et les organisations à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles dès les premières étapes de la conception des activités de traitement, de manière à préserver les principes de confidentialité et de protection des données dès la phase de conception (« protection des données dès la conception »). Les entreprises et les organisations doivent également s'assurer que les données personnelles sont traitées avec la confidentialité la plus absolue, par exemple en ne traitant que les données nécessaires et en les stockant pendant une courte période, de sorte que, par défaut, les données personnelles ne soient pas accessibles à un nombre illimité de personnes (« protection des données par défaut »). Par exemple:

Protection des données dès la conception

L'utilisation de la **pseudonymisation** (remplacement du matériel personnellement identifiable par des identifiants artificiels) et du **cryptage** (encodage des messages afin que seules les personnes autorisées puissent les lire).).

Protection des données par défaut

Une plateforme de réseaux sociaux doit être encouragée à définir les paramètres de profil d'un utilisateur de la manière la plus respectueuse de la vie privée, par exemple, en limitant dès le départ l'accessibilité du profil de l'utilisateur afin qu'il ne soit pas accessible par défaut à un nombre illimité de personnes.¹⁰



Les données et l'IA feront l'objet de l'une des prochaines fiches d'information de cette série.

LA POLITIQUE D'ABORD

Sélection de politiques, normes et réglementations numériques de l'UE

Document		DG	Description
	Stratégie numérique de l'UE : Façonner l'avenir numérique de l'Europe	CNECT	La stratégie numérique de l'UE vise à faire en sorte que la transformation numérique fonctionne pour les personnes et les entreprises, tout en l'aidant à atteindre son objectif de neutralité climatique européenne d'ici 2050.
	Marché unique numérique de l'UE	CNECT	Le marché unique numérique désigne la stratégie 2014-2019 de la Commission européenne pour le meilleur accès possible au monde en ligne pour les particuliers et les entreprises.
	Stratégie de l'UE	CNECT	La stratégie européenne pour les données vise à créer un marché unique des données qui garantira la compétitivité mondiale et la souveraineté des données de l'Europe.
	Livre blanc sur l'IA	CNECT	Le livre blanc propose des mesures pour rationaliser la recherche et augmenter les investissements pour l'IA, ainsi que des options politiques pour un futur cadre réglementaire de l'UE sur les applications de l'IA.
	Protection générale des données Règlement (RGPD)	JUST	Le RGPD est un règlement de l'UE sur la confidentialité des données conçu pour garantir que les entreprises opérant dans l'UE, où qu'elles se trouvent, respectent les droits des utilisateurs lors de la collecte et du traitement des données personnelles
	Règlement sur la libre circulation des données non personnelles	CNECT l'Europe.	Le règlement promeut la libre circulation des données non personnelles à travers.
	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) Numérique	CNECT	Le MIE propose diverses infrastructures de services numériques (DSI) réutilisables, appelées blocs constitutifs, qui sont des moyens de base pour faciliter la fourniture de services publics numériques à travers les frontières et les secteurs.
	Identification électronique Services d'authentification et de confiance (eIDAS)	CNECT	Les elDAS sont des catalyseurs clés pour les transactions électroniques transfrontalières sécurisées et les blocs constitutifs centraux du MUN. Les elDAS permettent des interactions électroniques sécurisées et transparentes entre les entreprises, les citoyens et les autorités publiques, offrant une certitude sur la validité juridique de tous ces services.
	Directive sur les équipements radio (RED)	GROW	La directive RED réglemente un marché unique des équipements radio en fixant des exigences essentielles en matière de sécurité et de santé, de compatibilité électromagnétique et de l'utilisation efficace du spectre radioélectrique. Elle fournit également la base pour une réglementation supplémentaire sur la protection de la vie privée et des données personnelles, l'interopérabilité et l'accès aux services d'urgence.
	Loi européenne sur la cybersécurité	CNECT	La loi sur la cybersécurité de l'UE établit un cadre de certification de cybersécurité à l'échelle de l'UE pour les produits, services et processus numériques. Elle renforce l'ENISA et complète la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (directive NIS).
	Boîte à outils 5G	CNECT	Sur la base de l'évaluation coordonnée des risques de l'UE en matière de sécurité des réseaux 5G, la boîte à outils présente une gamme de mesures de sécurité, pour garantir des déploiements sécurisés de réseaux 5G à travers l'Europe. Elle établit des plans d'atténuation détaillés pour chacun des risques identifiés et recommande un ensemble de mesures stratégiques et techniques clés que tous les États membres et la Commission doivent prendre.
	Boîte à outils Covid-19	CNECT	La boîte à outils se concentre sur deux dimensions : une approche coordonnée paneuropéenne pour l'utilisation d'applications mobiles pour les mesures de distanciation sociale, pour l'alerte, la prévention et la recherche des contacts, et une approche commune pour modéliser et prédire l'évolution du virus grâce aux données mobiles anonymisées et agrégées de localisation.

¹⁰ RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).



ÉTUDE DE CAS

La loi sur la protection des données du Kenya

Le Kenya est l'un des pays les plus connectés d'Afrique. Il héberge un nombre croissant d'incubateurs de start-up, une infrastructure Internet étendue et un écosystème d'innovation de longue durée qui, lorsqu'ils sont combinés, offrent des conditions optimales pour l'engagement numérique. En outre, le profil numérique du Kenya a été rehaussé par plusieurs solutions numér iques efficaces. Celles-ci incluent : M-Pesa, le service financier numérique le plus populaire utilisé pour payer des biens et des services en ligne et hors ligne au Kenya et dans plusieurs autres pays d'Afrique ; Ushahidi, un outil de cartographie de crise, et iHub, un espace d'innovation pionnier pour la communauté technologique au Kenya. L'essor du numérique au Kenya a créé de vastes opportunités avec d'importants investissements étrangers, tout en générant des menaces importantes pour la nation et la société en termes d'utilisation abusive des données personnelles et non personnelles.¹² Le grand manque de protection de la confidentialité des données a eu un impact considérable sur le paysage des droits numériques au Kenya, entraînant une corruption institutionnelle. De nombreux Kenyans ont été soumis à diverses formes de violations de la vie privée, avec de plus en plus de cas de fraude mobile et en ligne, ciblant souvent les utilisateurs de M-Pesa.

En 2019, le président kenyan Uhuru Kenyatta a approuvé la première loi du pays sur la protection des données, calquée sur le RGPD. Elle respecte les normes juridiques de l'UE¹³ et vise à renforcer les intérêts extérieurs dans la révolution numérique du pays. La nouvelle loi sur la protection des données régit la manière dont les données des consommateurs peuvent être collectées, partagées et stockées. 14 Un bureau indépendant sera mis en place pour enquêter sur toutes les violations et faire appliquer une amende maximale de 3 millions de shillings (env. 25 000 euros) ou une peine de 2 ans de prison. 15

La législation aura des impacts importants et étendus car le Kenya continue à avoir l'un des taux les plus élevés d'utilisateurs de données/d'Internet en Afrique, atteignant 52 millions en 2019, dont plus de 99 % représentent les abonnements aux données mobiles.16 Déjà, Amazon Web Services (AWS), une plateforme de services cloud

sécurisés, a déclaré vouloir étendre ses activités et mettre en place un site « d'emplacement périphérique » à Nairobi, qui sera sa première en dehors de l'Afrique du Sud.¹⁷ En outre, les projets du gouvernement visant à numériser les identités des citoyens, qui ont déjà fait l'objet de nombreuses critiques, pourraient désormais bénéficier d'une législation plus stricte et plus sécurisée sur la protection des données.

Partout sur le continent, on craint que les entreprises technologiques dominantes telles que Facebook et Google collectent des données sur les consommateurs en Afrique sans restriction et sans contestation. La nouvelle législation du Kenya établit la norme pour l'ensemble du continent africain.

ÉTUDE DE CAS

L'Innovative Startup Act des Philippines

Ces dernières années, les Philippines ont développé des politiques permettant une forte avancée de la transformation numérique.

La plus représentative est l'Innovative Startup Act 2019, une mesure prometteuse prise par le gouvernement pour accroître à la fois la prospérité des entreprises nationales et l'attractivité internationale. Le Startup Act vise à soutenir les start-up et leurs facilitateurs en octroyant des subventions pour les frais d'enregistrement des entreprises et des services de conseil, et en instaurant des réglementations dédiées donnant la priorité aux start-up intéressées par la prestation de services publics.

Ensuite, la loi offre la possibilité de recevoir des subventions de voyage d'affaires pour une exposition internationale. La politique a créé des visas spécifiques aux start-up pour les investisseurs et les employés étrangers, ainsi que des permis commerciaux spéciaux pour les cadres philippins des start-up. La loi met également en place un fonds de capital-risque pour les start-up, ainsi qu'un fonds de subventions dédié à la recherche et au développement, à la formation et aux plans d'expansion. De plus, le gouvernement accorde des subventions pour l'utilisation d'espaces de bureaux, d'équipements et d'espaces gouvernementaux réaménagés.18

¹¹DW Akademie, A tale of two Kenyas: digitalization has brought change but not always for the better.

¹² Reuters. Kenya passes a data protection law crucial for tech investments.

¹³ Blog: RGPD: will it be the global standard for data protection?

¹⁴ Keen, J. Kenya Passes Data Protection Law Inspired by GDPR.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ CE. Migration et affaires intérieures

¹⁷ Keen, J. Kenya Passes Data Protection Law Inspired by GDPR

¹⁸ République des Philippines, Loi de la République n° 113371, une loi instaurant des avantages et des programmes pour renforcer, promouvoir et développer l'écosystème des start-

Références

Union africaine (2020). <u>The Digital Transformation Strategy for Africa (2020-</u>2030)

Blog: RGPD: will it be the global standard for data protection?

Bukht, R. and Heeks, R., (2018) Digital Economy Policy in Developing Countries, Centre for Development Informatics, Université de Manchester, Royaume-Uni

Rapport de l'Autorité des communications du Kenya, (2019) <u>Rapport sur les statistiques sectorielles du premier trimestre pour l'exercice 2019/2020.</u>

Groupe de travail sur l'économie numérique, (2019) <u>New Africa Europe Digital Economy Partnership.</u>

DIRECTIVE (UE) 2019/790 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DUCONSEIL du 17 avril 2019 relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE.

DW Akademie, (2019) <u>A tale of two Kenyas: digitalization has brought change but not always for the better.</u>

Commission européenne, (2017) DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION <u>Digital4Development: mainstreaming digital technologies and services into EU Development Policy.</u>

Commission européenne, (2020) COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. <u>A New Industrial Strategy for Europe.</u>

Commission européenne, (2020) COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. <u>Une stratégie PME pour une Europe durable et numérique</u>.

Commission européenne, (2019) COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. <u>Building Trust in Human-Centric Artificial Intelligence.</u>

Commission européenne, (2019) COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL. <u>Data protection rules as a trustenabler in the EU and beyond – taking stock.</u> COM/2019/374 finale

Commission européenne, (2020) COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN. <u>European Strategy for Data.</u>

Commission européenne, (2020) COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS <u>Façonner l'avenir numérique de</u> l'Europe.

Commission européenne, (2019) <u>A Digital Single Market for the benefit of all Europeans</u>, Novembre 2019

Commission européenne, (2020) COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL <u>Towards a comprehensive Strategy with Africa.</u>

Commission européenne, (2020) COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. Communication on the Global EU response to COVID-19.

Commission européenne, Migrations et affaires intérieures.

Commission européenne, (2019) LIVRE BLANC. <u>On Artificial Intelligence - A European approach to excellence and trust.</u>

RGDP

Global Voices advox, (2019) Kenya now has a data protection law. What does this mean for netizens?

UIT, (2018) TIC, PMA et ODD : Achieving universal and affordable Internet in the LDCs

Keen, J., (2019) Kenya Passes Data Protection Law Inspired by GDPR.

OCDE (2019) Regulatory effectiveness in the era of digitalisation

RÈGLEMENT (UE) 2016/1036 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

RÈGLEMENT (UE) 2018/409 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 novembre 2018 relatif à un cadre pour la libre circulation des données à caractère non personnel dans l'Union européenne

Reuters, (2019) <u>Kenya passes a data protection law crucial for tech investments.</u>